

CHAPITRE 7

PLAN D'ACTION

- 7.1 Le plan d'action concerne particulièrement la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement (ci-après schéma ou SAD). Afin de faciliter son application et sa lecture, il reprend les thèmes abordés par le schéma dans ses grandes orientations d'aménagement et grandes contraintes à l'occupation du sol et indique, pour ses principales composantes, les actions précises, les principaux mandataires concernés de même que les échéanciers fixés.
- 7.2 Il est à noter que les investissements financiers quantifiés pour certaines de ces actions sont indiqués au chapitre 6. Des indicateurs de performance pourront éventuellement être proposés pour certaines actions.
- 7.3 Dans ces tableaux, l'expression « AGGLO » signifie la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération. De plus, les mentions C, M et L réfèrent respectivement à des actions à court terme (0-5 ans ou entre 2016 et 2021), à moyen terme (5-15 ans ou entre 2021 et 2031) et à long terme (15 ans et plus ou après 2031).

7.1

ACTIONS PRIORITAIRES

- 7.4 Les sections 7.2 et 7.3 qui suivent présentent l'ensemble des actions proposées afin de réaliser les objectifs et moyens de mise en œuvre proposés au présent schéma. Celles-ci apparaissent donc aux tableaux de cette section selon leur ordre d'arrivée dans les grandes orientations d'aménagement et grandes contraintes à l'occupation du sol. L'ordre dans lesquelles elles sont présentées ne reflète donc pas leur priorité.
- 7.5 Compte tenu du nombre important d'actions proposées et des ressources financières disponibles, une priorisation de ces dernières est de mise afin de réaliser, en un premier temps, celles qui sont porteuses, en termes d'aménagement et de développement du territoire, de l'atteinte des objectifs prioritaires du schéma. Ainsi, les 20 actions suivantes seront priorisées :

En matière de transport en commun et actif	
	Implanter un SLR dans l'axe de l'A-10 et sur le nouveau pont Champlain reliant Brossard au centre-ville de Montréal;
	Prolonger la ligne no 4 du métro sur le territoire de Longueuil;
	Implanter le réseau rapide d'agglomération (autobus) du RTL, en priorisant cependant le boulevard Taschereau;
	Compléter les étapes préalables à la construction du boulevard Moïse-Vincent (caractérisations environnementales, concept et localisation, consultations publiques, etc.) afin de réaliser ce corridor-clé dans la desserte nord-sud et interne de l'agglomération en transport collectif;
	Compléter le réseau de déplacements actifs structurant et assurer son intégration au réseau métropolitain.
En matière d'environnement	
	Caractériser les milieux à documenter du territoire, en priorisant le corridor forestier métropolitain du mont Saint-Bruno;
	Assurer la protection et la mise en valeur des écosystèmes d'intérêt du territoire;
	Intégrer à la réglementation des dispositions réglementaires protégeant le littoral, la rive et la plaine inondable des plans et cours d'eau du territoire;
	Compléter le déploiement du réseau d'écocentres et construire le centre de recyclage des matières organiques (CeReMo).
En matière d'agriculture	
	Mettre en œuvre le Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil;
	Réaliser l'Éco-territoire21 afin de contribuer à la définition d'une agriculture écoresponsable et à l'assouplissement du REA;
	Poursuivre la mobilisation visant le maintien d'une agriculture durable sur les terres cultivées du Parc national des Îles-de-Boucherville.

En matière de milieux de vie	
	Réaliser une politique sur le logement social pour l'agglomération de Longueuil;
	Identifier les paysages identitaires de l'agglomération;
	Élaborer et mettre en œuvre le projet « Développement riverain et espaces verts », soit la mise en valeur à des fins récréatives (et récréotouristiques) des corridors riverains du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Jacques.
En matière d'aménagement du territoire	
	Réaliser les planifications particulières intégrées aménagement/transport des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant, en priorisant celles de la place Charles-Le Moyne, des stations SLR Panama et Quartier, des gares de train de banlieue de Saint-Lambert et de Longueuil-Saint-Hubert et de l'axe Taschereau;
	Optimiser le développement et le redéveloppement du territoire à l'extérieur des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant en intégrant, notamment, les seuils de densité résidentielle minimaux prescrits.
En matière d'économie	
	Promouvoir l'agglomération comme lieu privilégié d'implantation des services gouvernementaux, en priorisant ses points d'accès au transport en commun structurant;
	Promouvoir l'agglomération auprès des entreprises de pointe à haute valeur ajoutée et de celles à besoins réduits en superficie de terrain et à forte concentration d'emplois;
	Mettre en place des stratégies d'optimisation des espaces industriels existants en vue de pallier à la rareté des espaces industriels vacants.

7.6

Cette priorisation n'empêche pas la réalisation des autres actions proposées en parallèle de ces actions prioritaires.

7.2

ACTIONS PROPOSÉES PAR GRANDE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT
Tableau 50 : Plan d'action concernant l'orientation 1 - Une agglomération qui appuie son développement sur ses acquis

OBJECTIF 1.1 Définir et compléter les réseaux urbains		Horizon			Intervenants	Partenaires
		C	M	2035		
1.1.1	Réaliser une étude d'opportunité sur l'axe de transport en commun collectif métropolitain Maricourt (train de banlieue vers Richelieu) afin de définir sa pertinence et, le cas échéant, le mode optimal (autobus ou train)		•		AMT AGGLO LON	CMM MTQ RTL
1.1.2	Identifier les points d'accès au transport en commun structurant localisé dans les axes de transport collectif structurant au fil des planifications particulières	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	AMT RTL
1.1.3	Réaliser les études préalables à la relocalisation de la gare de Saint-Bruno-de-Montarville	•			STB AGGLO	AMT CN RTL CMM
1.1.4	Réaliser les études préalables à l'aménagement d'un nouveau stationnement incitatif au sud de la R-116	•			STB AGGLO	AMT RTL CMM
1.1.5	Réaliser les études relatives aux contraintes (congestion) associées aux stationnements incitatifs du territoire		•		AGGLO VILLES LIÉES	AMT RTL CMM
1.1.6	Compléter les étapes préalables à la construction du boul. Moise-Vincent (caractérisations environnementales, concept et localisation, consultations publiques, etc.), incluant l'étagement au-dessus de la R-116	•			LON STB AGGLO	AMT MTQ RTL
1.1.7	Réaliser les études préalables à la construction du pont d'étagement du boul. du Quartier au-dessus de l'A-10	•			BRO	AMT MTQ RTL
1.1.8	Réaliser les études préalables à la construction de l'échangeur Maricourt/R-116		•		LON	CN MTQ RTL
1.1.9	Réaliser les études préalables à la construction de l'échangeur La Fayette/R-132		•		LON	MTQ AMT RTL
1.1.10	Réaliser les études préalables au réaménagement de l'échangeur De Montarville/A-20	•			BOU	MTQ
1.1.11	Réaliser les études préalables au réaménagement du boul. De Montarville, entre l'A-20 et l'A-30 ainsi que le réaménagement de l'échangeur de l'A-30		•	•	BOU	MTQ
1.1.12	Réaliser les études préalables au réaménagement de l'échangeur A-10/R-132 dans le cadre de la construction du nouveau pont Champlain	•			BRO	MTQ AMT
1.1.13	Réaliser les études préalables au réaménagement de l'échangeur R-116/chemin de Chambly				LON	CN MTQ AMT RTL

OBJECTIF 1.1 Définir et compléter les réseaux urbains (suite)					
Actions	Horizon			Intervenants	Partenaires
	C	M	2035		
1.1.14	Réaliser l'échangeur Seigneurial/R-116		•	STB	MTQ CN
1.1.15	Promouvoir l'ajout de 3 ^e voies, dédiées prioritairement au transport en commun et aux véhicules à haut taux d'occupation aux heures de pointe, sur l'A-30, entre les A-20 et A-10 et sur l'A-10, entre les A-30 et A-35	•		VILLES LIÉES AGGLO	MTQ AMT
OBJECTIF 1.3 Protéger et mettre en valeur les composantes patrimoniales, archéologiques et paysagères					
1.3.1	Continuer d'assurer la conservation et la mise en valeur des sites d'intérêt patrimonial, notamment les noyaux villageois	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO
1.3.2	Intégrer, à la planification et la réalisation des projets de développement, l'application de la démarche archéologique	•	•	•	VILLES LIÉES
1.3.3	Réaliser une étude visuelle de l'agglomération afin d'identifier les paysages identitaires d'intérêt et une étude d'opportunité quant à la mise en place de mesures de protection et de mise en valeur	•	•		AGGLO VILLES LIÉES
1.3.4	Définir et intégrer à la réglementation des normes d'aménagement assurant la qualité des paysages du réseau routier supérieur	•			VILLES LIÉES
OBJECTIF 1.4 Considérer les installations de services collectifs comme composantes des milieux de vie					
1.4.1	Mettre en place une démarche de planification des services aux citoyens s'appuyant sur la concertation et la mobilisation des intervenants en amont du processus de planification de l'aménagement du territoire		•		VILLES LIÉES COMMISSIONS SCOLAIRES MINISTÈRES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
1.4.2	Coordonner le développement des infrastructures et des équipements avec la croissance du développement urbain		•	•	VILLES LIÉES COMMISSIONS SCOLAIRES MINISTÈRES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
1.4.3	Diriger l'implantation des nouveaux projets structurants en matière d'équipements de santé, d'éducation et d'administration publique à proximité des points d'accès au transport en commun structurant	•	•	•	VILLES LIÉES MINISTÈRES
1.4.4	Poursuivre le déploiement des casernes de pompiers et des postes de police	•	•		AGGLO VILLES LIÉES
OBJECTIF 1.5 Mettre en valeur les attraits récréatifs, touristiques, naturels, culturels et patrimoniaux					
1.5.1	Compléter les liens manquants afin d'assurer la continuité du réseau récréatif vers les attraits touristiques régionaux et métropolitains	•	•		VILLES LIÉES CMM PARTENAIRES
1.5.2	Élaborer et réaliser le projet « Développement riverain et espaces verts »	•	•		VILLES LIÉES CMM PARTENAIRES

OBJECTIF 1.5 Mettre en valeur les attraits récréatifs, touristiques, naturels, culturels et patrimoniaux (suite)

Actions	Horizon			Intervenants	Partenaires
	C	M	2035		
1.5.3 Mettre aux normes l'ensemble du réseau et en assurer la pérennité par un entretien rigoureux	•	•	•	VILLES LIÉES	MINISTÈRES PARTENAIRES
1.5.4 Mettre en valeur les cours d'eau du territoire en aménageant des points d'accès aux berges à des fins récréatives	•	•	•	VILLES LIÉES	MINISTÈRES PARTENAIRES
1.5.5 Favoriser l'appropriation à des fins publiques des rives du fleuve et autres cours d'eau lors de projets de développement	•	•	•	VILLES LIÉES	PARTENAIRES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS
1.5.6 Définir les moyens de contribuer à la mise en place de la Trame verte et bleue de la CMM	•	•		VILLES LIÉES AGGLO	CMM MINISTÈRES
1.5.7 Poursuivre l'élaboration d'un plan directeur de la ressource récréotouristique afin d'identifier les attraits du territoire, d'élaborer un plan d'action pour mieux en exploiter leur potentiel		•		VILLES LIÉES AGGLO	DÉL
1.5.8 Évaluer la faisabilité de doter l'agglomération d'une organisation de gestion de la destination (OGD) responsable du développement, de la promotion et de l'accueil touristique		•		AGGLO	DÉL MINISTÈRE

Intervenants

BOU : Boucherville
BRO : Brossard
LON : Longueuil

STB : Saint-Bruno-de-Montarville
STL : Saint-Lambert
AGGLO : Agglomération de Longueuil

Partenaires

AMT : Agence métropolitaine de transport
CMM : Communauté métropolitaine de Montréal
CN : Canadien national

DÉL : Développement économique Longueuil
MTQ : Ministère des Transports du Québec
RTL : Réseau de transport de Longueuil

Tableau 51 : Plan d'action concernant l'orientation 2 – Une agglomération dont l'agriculture est mise en valeur de façon prioritaire, innovante, durable et saine

OBJECTIF 2.1 Confirmer la pérennité de l'agriculture périurbaine de l'agglomération par une occupation dynamique de la zone agricole					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
2.1.1 Assurer un leadership pour un développement et une rentabilité de la zone et des activités agricoles de l'agglomération	•	•	•	AGGLO	
OBJECTIF 2.2 Remettre en culture d'ici 2035 au moins 425 ha de terres agricoles en friche, soit une hausse de 10 % de la superficie actuellement cultivée					
2.2.1 Mettre en œuvre le plan d'action du PDZA	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	CLD CRÉ ENTREPRISES AGRICOLES UPA CMM
2.2.2 Caractériser les écosystèmes d'intérêt potentiel afin d'identifier les terres pouvant être remises en culture	•			VILLES LIÉES AGGLO	CMM MDDELCC
2.2.3 Revaloriser les secteurs agricoles dévitalisés par l'élaboration d'un PAAI visant la mise en place d'une agriculture multifonctionnelle écoresponsable	•	•		BRO LONG	MAPAQ
2.2.4 Assurer une occupation dynamique de la zone agricole et faciliter l'accessibilité aux terres	•	•	•	VILLES LIÉES	
2.2.5 Évaluer les différents concepts d'accessibilité à la terre		•		AGGLO VILLES LIÉES	CMM MAPAQ
2.2.6 Réaliser l'Éco-territoire ²¹ afin de contribuer à une agriculture écoresponsable et à l'assouplissement du REA	•			LON	MAPAQ MDDELCC IRDA
2.2.7 Poursuivre la mobilisation visant le maintien d'une agriculture durable sur les terres cultivées du Parc national des Îles-de-Boucherville	•			AGGLO BOU	MAPAQ MDDELCC UPA CMM
2.2.8 Compléter le remembrement des terres	•	•		VILLES LIÉES	
OBJECTIF 2.3 Encourager les bonnes pratiques agricoles minimisant les impacts sur les ressources eau et sol et la santé					
2.3.1 Intégrer à la réglementation d'urbanisme locale les mesures encadrant les activités de remblais en zone agricole	•			VILLES LIÉES	
2.3.2 Faire des représentations afin que le sol soit reconnu comme ressource à protéger, et ce, au niveau national		•		AGGLO	QUÉBEC
2.3.3 Intégrer à la réglementation d'urbanisme local les dispositions relatives aux distances séparatrices ainsi que des règles d'implantation de fonctions urbaines sensibles pour les secteurs contigus à la zone agricole	•	•		VILLES LIÉES	

OBJECTIF 2.4 Améliorer la qualité des paysages et du patrimoine bâti agricoles					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
2.4.1 Intégrer à la réglementation d'urbanisme locale un cadre normatif visant la protection et la mise en valeur des paysages agricoles le long des voies de circulation identifiées	•	•		VILLES LIÉES	
OBJECTIF 2.5 Encourager les créneaux innovants ainsi que la production et la mise en marché de produits locaux					
2.5.1 Mettre en place une structure d'accueil adéquate pour attirer les entreprises agricoles, la mise en place d'un réseau de marchés publics, l'élaboration d'une politique bioalimentaire et la promotion des activités et des produits agricoles	•			VILLES LIÉES AGGLO	CRÉ DÉL
2.5.2 Encourager les kiosques à la ferme et les réseaux de distribution locaux	•			VILLES LIÉES	ENTREPRISES AGRICOLES DÉL
2.5.3 Assurer un réseautage entre les producteurs agricoles du territoire et les entreprises locales de la grappe bioalimentaire de l'agglomération	•	•	•	AGGLO	ENTREPRISES AGRICOLES UPA
OBJECTIF 2.6 Encourager l'agriculture urbaine au sein des milieux de vie					
2.6.1 Encourager une agriculture urbaine et périurbaine compatible		•		VILLES LIÉES	
OBJECTIF 2.7 Favoriser la mise en place d'un réseau agrotouristique intégré à l'offre touristique					
2.7.1 Procéder à un inventaire des attraits paysagers, des producteurs et des activités d'agrotourisme du territoire	•			AGGLO VILLES LIÉES	CRÉ DÉL ENTREPRISES AGRICOLES
2.7.2 Identifier des thématiques propres ainsi que des circuits à mettre en place		•		AGGLO VILLES LIÉES	CRÉ DÉL ENTREPRISES AGRICOLES
2.7.3 Mettre en place une campagne de promotion et de signalisation touristiques		•		AGGLO VILLES LIÉES	CRÉ DÉL ENTREPRISES AGRICOLES
Intervenants					
BOU : Boucherville	STB : Saint-Bruno-de-Montarville				
BRO : Brossard	STL : Saint-Lambert				
LON : Longueuil	AGGLO : Agglomération de Longueuil				
Partenaires					
CMM : Communauté métropolitaine de Montréal	MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec				
CLD : Centre local de développement	MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques				
CRÉ : Conférence régionale des élus	UPA : Union des producteurs agricoles				
IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement					

Tableau 52 : Plan d'action concernant l'orientation 3 – Une agglomération dotée d'une vision environnementale intégrée assurant un équilibre entre son développement et la mise en valeur de ses écosystèmes

OBJECTIF 3.1 Protéger et mettre en valeur d'ici 2035 au moins 20 % du territoire à des fins d'écosystèmes d'intérêt					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
3.1.1 Identifier, protéger et mettre en valeur les écosystèmes d'intérêt confirmé et les intégrer au SAD	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	CMM MDDELCC
3.1.2 Assurer un niveau de protection des écosystèmes d'intérêt par des mesures adéquates (affectations, usages autorisés, contrôle de l'abattage d'arbres, RCI, acquisitions, servitudes, etc.)	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	CMM ORGANISMES
3.1.3 Assurer la connectivité entre les différents écosystèmes du territoire et des MRC voisines		•		VILLES LIÉES AGGLO	CMM ORGANISMES
3.1.4 Faire des représentations auprès de la CMM afin qu'elle reconduise son fonds vert dédié à l'acquisition des boisés et corridors forestiers métropolitains et rende admissibles à une telle aide financière, l'ensemble des écosystèmes d'intérêt confirmé du territoire	•			AGGLO	CMM
3.1.5 Faire des représentations auprès du Gouvernement du Québec pour qu'il modifie la LAU afin de porter à 15 % la superficie ou la valeur devant être cédée lors d'une opération cadastrale, dont au moins 5 % devrait spécifiquement être dédié à l'acquisition, à l'aménagement ou à la mise en valeur d'écosystèmes d'intérêt (milieux naturels)	•			AGGLO	QUÉBEC
3.1.6 Faire des représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils promeuvent davantage les dons écologiques et les fiducies foncières		•		AGGLO	QUÉBEC
OBJECTIF 3.2 Améliorer la qualité environnementale des milieux de vie, de l'air et des cours d'eau					
3.2.1 Réaliser un inventaire afin de définir l'indice de canopée actuel de l'agglomération et établir, en concertation avec les villes liées, un plan d'action afin d'améliorer cet indice	•			AGGLO VILLES LIÉES	CMM
3.2.2 Intégrer à la réglementation d'urbanisme des dispositions encadrant l'utilisation d'appareils de chauffage au bois et la combustion du bois	•			VILLES LIÉES	CMM
3.2.3 Réaliser, en concertation avec les organismes de bassins versants du territoire, une caractérisation périodique de la qualité de l'eau des principaux plans et cours d'eau du territoire	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	MDDELCC OBV
3.2.4 Assurer un suivi continu des plans et cours d'eau, en portant une attention particulière sur l'état de la rive, de l'érosion des berges, des ponceaux et des autres infrastructures anthropiques et proposer, le cas échéant, les interventions requises pour remédier à la situation	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	MDDELCC
3.2.5 Encourager la renaturalisation de la rive et, en zone agricole, l'implantation de haies brise-vent et de systèmes agroforestiers riverains	•	•	•	VILLES LIÉES	MAPAQ

OBJECTIF 3.3 Protéger et mettre en valeur les rives, le littoral et les plaines inondables					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
3.3.1 Intégrer au SAD, lorsqu'elles seront disponibles, la cartographie des plaines inondables des autres cours d'eau du territoire, en priorisant cependant ceux situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	•	•	•	AGGLO	QUÉBEC
3.3.2 Intégrer à la réglementation d'urbanisme des villes liées les mesures de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	•			VILLES LIÉES	
OBJECTIF 3.4 Assurer la protection et la gestion de la ressource eau afin de protéger la santé publique et celle des écosystèmes					
3.4.1 Collaborer avec les OBV pour une gestion optimale de l'eau et la mise en œuvre des PDE.	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	OBV
3.4.2 Faire des représentations pour viser une simplification de la structure de gouvernance relative à la protection de la ressource eau sur le territoire		•	•	AGGLO	QUÉBEC CANADA
3.4.3 Actualiser les plans directeurs et des études de planification des infrastructures en vigueur afin de tenir compte du développement anticipé du territoire.	•	•	•	AGGLO VILLES LIÉES	
3.4.4 Adopter et mettre en œuvre une politique de réduction des surverses	•			AGGLO	
3.4.5 Intégrer à la réglementation d'urbanisme locale des dispositions relatives à la gestion durable des eaux de ruissellement	•			VILLES LIÉES	
3.4.6 Identifier les installations sanitaires individuelles non conformes et exiger, le cas échéant, leur mise à niveau	•	•	•	VILLES LIÉES	
3.4.7 Adhérer à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voierie		•		VILLES LIÉES	
3.4.8 Mettre en place des mesures d'économie d'eau potable	•	•	•	VILLES LIÉES	
OBJECTIF 3.5 Assurer une gestion optimale des matières résiduelles et des neiges usées					
3.6.1 Évaluer la possibilité d'actualiser le PDGMR en tenant compte de l'ensemble des matières produites sur leur territoire, y compris celles émanant des secteurs ICI		•		AGGLO VILLES LIÉES	
3.6.2 Compléter le déploiement des écocentres et construire le CeReMo	•			AGGLO	

OBJECTIF 3.5 Assurer une gestion optimale des matières résiduelles et des neiges usées (suite)					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
3.6.3 Réaliser, préalablement à l'aménagement ou à l'agrandissement d'un site de dépôt de neiges usées, un plan directeur déterminant les besoins actuels et futurs de la ville et l'actualisation des méthodes de chargement et de gestion des neiges usées visant, entre autres, une réduction des GES et de l'empreinte des sites de dépôt et de gestion de ces dernières		•		VILLES LIÉES	
Intervenants					
BOU : Boucherville	STB : Saint-Bruno-de-Montarville				
BRO : Brossard	STL : Saint-Lambert				
LON : Longueuil	AGGLO : Agglomération de Longueuil				
Partenaires :					
MDEELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques					
OBV : Organismes des bassins versants					

Tableau 53 : Plan d'action concernant l'orientation 4 – Une agglomération dont la croissance s'articule autour de ses axes et points d'accès au transport en commun

OBJECTIF 4.1 À l'échelle de l'agglomération, assurer une desserte optimale du territoire en transport en commun structurant					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
4.1.1 Compléter les études sur l'implantation d'un SLR dans l'axe de l'autoroute A-10 et sur le nouveau pont Champlain, incluant la localisation des stations, terminus intermodaux, stationnements d'incitation et atelier d'entretien	•			BRO AGGLO	AMT MTQ RTL
4.1.2 Compléter les études sur le prolongement du métro (Longueuil et Montréal), incluant la localisation des stations, terminus intermodaux et stationnements d'incitation	•	•		LON AGGLO	AMT RTL
4.1.3 Réaliser les études préalables à l'implantation du réseau rapide d'agglomération sur les principaux axes de déplacements	•	•		VILLES LIÉES AGGLO	AMT RTL
4.1.4 Réaliser les études préalables à l'implantation du réseau de nœuds de correspondances internes du RTL	•			VILLES LIÉES AGGLO	RTL
4.1.5 Réaliser les études préalables à l'implantation de mesures préférentielles sur le réseau de transport collectif structurant	•	•		VILLES LIÉES AGGLO	AMT RTL
4.1.6 Compléter l'aménagement permanent du stationnement incitatif Mortagne/A-20	•			BOU	AMT RTL
4.1.7 Prioriser la fluidité du transport collectif lors des travaux de réfection des points d'accès aux liens interrives et aux terminus intermodaux	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	AMT MTQ RTL
4.1.8 Élaborer un guide (concepts, principes et normes) d'aménagement axé vers les transports collectifs	•			VILLES LIÉES AGGLO	RTL
OBJECTIF 4.2 À l'échelle des villes, assurer une desserte optimale des milieux de vie et des principaux points d'accès au transport en commun par les réseaux de déplacements actifs					
4.2.1 Élaborer un plan stratégique du déploiement du réseau de déplacement actif structurant d'agglomération et identifier les actions prioritaires à réaliser	•			AGGLO VILLES LIÉES	
4.2.2 Développer, compléter et améliorer le réseau de déplacement actif structurant et l'intégrer au Réseau vélo métropolitain	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	CMM
4.2.3 Élaborer un guide (concepts, principes et normes) d'aménagement axé vers les transports actifs (complémentaire à celui proposé à 4.2.6)	•			VILLES LIÉES AGGLO	
4.2.4 Aménager le lien entre le pont Jacques-Cartier et le secteur Longue Rive dans le cadre de la phase 1 du Sentier Oka- Mont-Saint-Hilaire		•		LON AGGLO	CMM MTQ
4.2.5 Planifier et réaliser l'axe De Montarville, incluant le passage de l'échangeur de l'autoroute A-20		•		BOU AGGLO	CMM MTQ
4.2.6 Mettre en place un comité technique multidisciplinaire ayant pour mandat d'élaborer un guide d'aménagement définissant notamment des principes et critères de design pour assurer une desserte optimale en transports collectif et actif des nouveaux quartiers et l'adaptation des secteurs existants problématiques	•			VILLES LIÉES AGGLO	RTL ORGANISMES DIVERS

OBJECTIF 4.1 À l'échelle de l'agglomération, assurer une desserte optimale du territoire en transport en commun structurant

Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
4.3.1 Identifier les sites voués à l'urbanisation optimale du territoire à l'intérieur des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant	•			VILLES LIÉES	
4.3.2 Élaborer des planifications particulières intégrées aménagement/transport pour les aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun, en priorisant celles de la place Charles-Le Moyne, des stations Panama et Quartier, des gares de train de banlieue Saint-Lambert et Longueuil – Saint-Hubert et du corridor (autobus) Taschereau	•	•		VILLES LIÉES	CN AMT MTQ RTL CMM
4.3.3 Promouvoir de la plus-value des quartiers TOD comme milieu de vie	•	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	
4.3.4 Assurer, annuellement, un suivi de l'atteinte des seuils de densités résidentielles minimaux exigés	•	•	•	AGGLO	
4.3.5 Introduire au SAD la notion de seuils densité d'activité humaine (logements et/ou emplois) et les intégrer à la réglementation locale, le cas échéant		•		AGGLO VILLES LIÉES	CMM
4.3.6 Faire les représentations nécessaires auprès des instances supérieures afin d'assurer les investissements publics requis en matière de transport collectif (implantation d'infrastructures et d'équipements de transport collectif de qualité, offre de service accrue, etc.)	•	•		VILLES LIÉES AGGLO	AMT CMM MTQ RTL
4.3.7 Obtenir un engagement minimal des différents intervenants publics en matière de transport des personnes (transports collectif, actif et routier) pour inciter les promoteurs privés et les futurs résidents à investir dans les nouveaux secteurs TOD	•	•		VILLES LIÉES AGGLO	AMT CMM MTQ RTL
4.3.8 Assurer un suivi des investissements publics et des incitatifs (financiers et réglementaires) mis en place par les différents intervenants publics	•	•	•	AGGLO VILLES LIÉES	AMT CMM RTL
4.3.9 Orienter les entreprises (bureaux et industries) à forte densité d'emplois et autres grands générateurs de déplacements à proximité des points d'accès au transport en commun structurant	•	•	•	VILLES LIÉES	PARTENAIRES ÉCONOMIQUES
4.3.10 Promouvoir l'agglomération auprès des entreprises de pointe à haute valeur ajoutée et de celles à besoins réduits en superficie de terrain et à forte concentration d'emplois	•	•	•	AGGLO VILLES LIÉES	PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

Intervenants :			
BOU :	Boucherville	STB :	Saint-Bruno-de-Montarville
BRO :	Brossard	STL :	Saint-Lambert
LON :	Longueuil	AGGLO :	Agglomération de Longueuil
Partenaires :			
AMT :	Agence métropolitaine de transport	MTQ :	Ministère des transports du Québec
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal	RTL :	Réseau de transport de Longueuil
MTQ :	Ministère des transports du Québec		

Tableau 54 : Plan d'action concernant l'orientation 5 – Une agglomération qui consolide son territoire

OBJECTIF 5.1 Optimiser l'occupation du territoire à l'extérieur des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
5.1.1 Identifier les installations en services collectifs, les artères commerciales et les pôles multifonctionnels situés à l'extérieur des aires d'influence des axes et points d'accès au transport en commun structurant	•			VILLES LIÉES	
5.1.2 Intégrer à la réglementation les seuils de densité résidentielle minimaux prescrits	•			VILLES LIÉES	
5.1.3 Assurer, annuellement, un suivi de l'atteinte des seuils de densités résidentielles minimaux exigés	•	•	•	AGGLO	
OBJECTIF 5.2 Assurer une optimisation de l'occupation du territoire dans le respect des caractéristiques des milieux de vie existants					
5.2.1 Définir et intégrer à la réglementation locale des principes généraux d'intégration des projets aux secteurs bâtis	•			VILLES LIÉES	
5.2.2 Identifier les secteurs et sites dévitalisés et réaliser des études de planification afin d'établir les stratégies d'interventions de revitalisation et de requalification	•	•	•	VILLES LIÉES	
5.1.6 Poursuivre les démarches de la revitalisation urbaine intégrée en cours et l'étendre, le cas échéant, aux autres secteurs dévitalisés	•	•	•	VILLES LIÉES	PARTENAIRES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES
OBJECTIF 5.3 Concevoir des milieux de vie inclusifs et répondant aux besoins de tous					
5.3.1 Réaliser une politique du logement social	•			AGGLO VILLES LIÉES	OMHL PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES
5.3.2 Évaluer l'opportunité de permettre la cohabitation intergénérationnelle dans les résidences	•			VILLES LIÉES	
5.3.3 Évaluer l'opportunité d'établir, pour les nouveaux projets, un pourcentage minimum de logements pour personnes âgées et jeunes familles ainsi qu'à accessibilité universelle	•			VILLES LIÉES	
5.3.4 Évaluer, selon le cadre législatif en place, la faisabilité d'établir dans les nouveaux projets un pourcentage minimum de logements sociaux et abordables	•			VILLES LIÉES	
5.3.5 Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs pour assurer le maintien à long terme des programmes d'aide au développement du logement social et abordable	•	•	•	AGGLO VILLES LIÉES	CMM OMHL PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES
5.3.6 Faire des représentations auprès de Québec pour donner un pouvoir d'exiger, dans les nouveaux projets, un seuil minimum de logements sociaux et abordables	•			AGGLO VILLES LIÉES	
Intervenants :					
BOU : Boucherville		STB : Saint-Bruno-de-Montarville			
BRO : Brossard		STL : Saint-Lambert			
LON : Longueuil		AGGLO : Agglomération de Longueuil			
Partenaires :					
CMM : Communauté métropolitaine de Montréal			OMHL : Office municipale d'habitation de Longueuil		

Tableau 55 : Plan d'action concernant l'orientation 6 – Une agglomération soucieuse de diversifier et dynamiser ses activités économiques

OBJECTIF 6.1 Maintenir et renforcer le rôle économique de l'agglomération au sein du territoire métropolitain					
Actions	Horizon			Intervenant(s)	Partenaires
	C	M	2035		
6.1.1	Réaliser des études de positionnement stratégique des pôles économiques dévitalisés ou en voie de dévitalisation	•	•	VILLES LIÉES	DÉL PARTENAIRES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES
6.1.2	Réaliser des études de planification urbaine pour les pôles économiques devant faire l'objet de revitalisation ou de requalification		•	VILLES LIÉES	DÉL PARTENAIRES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES
6.1.3	Promouvoir l'agglomération, en priorisant ses points d'accès au transport collectif structurant, comme lieu d'implantation des services gouvernementaux	•	•	AGGLO VILLES LIÉES	DÉL
OBJECTIF 6.2 Optimiser les espaces industriels et palier à la rareté de terrains					
6.2.1	Mettre en place des stratégies d'optimisation des espaces industriels existants en vue de pallier à la rareté des espaces industriels vacants	•		VILLES LIÉES	DÉL
6.2.2	Mettre en place un répertoire dynamique des terrains industriels disponibles et élaborer une politique foncière industrielle	•	•	VILLES LIÉES AGGLO	DÉL PARTENAIRES ÉCONOMIQUES
6.2.3	Réaliser une étude de positionnement stratégique afin d'actualiser la vocation de l'aéroport en complémentarité avec les autres aéroports de la région métropolitaine	•		LON	DASH-L DÉL PARTENAIRES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES
6.2.4	Actualiser la planification de l'aménagement du territoire suite à l'étude de positionnement		•	LON	DASH-L DÉL PARTENAIRES ÉCONOMIQUES
Intervenants					
BOU :	Boucherville	STB :	Saint-Bruno-de-Montarville		
BRO :	Brossard	STL :	Saint-Lambert		
LON :	Longueuil	AGGLO :	Agglomération de Longueuil		
Partenaires					
DASH-L :	Développement de l'aéroport Saint-Hubert – Longueuil	DÉL :	Développement économique Longueuil		

7.3

ACTIONS PROPOSÉES RELATIVES AUX GRANDES CONTRAINTES À L'OCCUPATION DU SOL

Tableau 56 : Plan d'action concernant les grandes contraintes à l'occupation du sol

OBJECTIF 7.1		Autres contraintes naturelles			Intervenant(s)	Partenaires		
Actions	Horizon							
	C	M	2035					
7.1.1	Identifier les secteurs exposés aux glissements de terrain et intégrer à la réglementation d'urbanisme locale les dispositions relatives à ces derniers			•	STB			
OBJECTIF 7.2		Contraintes anthropiques			Intervenant(s)	Partenaires		
Actions	Horizon							
	C	M	2035					
7.2.1	Intégrer aux exercices de planification du développement urbain les notions de nuisances associées aux infrastructures lourdes de transport et les mesures de mitigation appropriées			•	•	•	VILLES LIÉES	
7.2.2	Promouvoir la relocalisation de la gare de triage Southwark					•	LON	CN
7.2.3	Réaliser les études préalables à une relocalisation de la voie ferrée traversant le secteur résidentiel de Boucherville et à l'identification d'un nouveau corridor					C	BOU AGGLO	CN
7.2.4	Incorporer au SAD les dispositions normatives relatives au développement de nouveaux milieux de vie à proximité des postes de transformation d'Hydro-Québec, lorsque cette dernière aura complété son guide de cohabitation, et assurer leur application par les villes liées			•			AGGLO VILLES LIÉES	H-Q
7.2.5	Mettre en place une procédure assurant une recommandation du Service de protection incendie pour tout projet de modification réglementaire visant l'implantation d'un usage sensible à proximité d'un secteur industriel			•			VILLES LIÉES AGGLO	